

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION EN LIGNE

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA / PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSÉS

1. SURVOL

Suite à son appel de commentaires du 24 octobre 2003 auprès de l'industrie au sujet des Principes directeurs proposés pour le Programme d'aide au développement du FLMC, Téléfilm Canada a reçu au total 28 réponses des secteurs suivants de l'industrie :

▪ Associations de l'industrie	8 ou 29 %
▪ Producteurs	11 ou 39 %
▪ Scénaristes	7 ou 25 %
▪ Autres	2 ou 7 %
▪ TOTAL	28 ou 100 %

Les réponses concernaient principalement les changements proposés au volet sélectif du Fonds pour les productions de langue anglaise. Peu de commentaires ont été émis au sujet des changements proposés au volet basé sur la performance du programme.

2. SUJETS AYANT FAIT L'OBJET DE COMMENTAIRES

ALLOCATION DES RESSOURCES

1. Volet sélectif – Productions de langue anglaise

a) Participation financière

Les répondants sont heureux de constater que Téléfilm Canada propose d'augmenter ses plafonds par projet. Cependant, il y a très peu de consensus sur la façon dont les ressources devaient être allouées. Plusieurs répondants aimeraient que les plafonds soient plus élevés, soit par étape ou globalement, alors que d'autres voudraient que les producteurs aient une plus grande latitude quant à la façon d'allouer les ressources par étape, tout en respectant le plafond global.

Réponse de Téléfilm Canada :

En raison des importants changements aux étapes du développement et au niveau du financement par projet, Téléfilm Canada maintiendra les étapes et les plafonds proposés. Au cours de la prochaine année, au fur et à mesure que ces nouvelles politiques seront mises en application, nous évaluerons la possibilité d'une plus grande latitude.

b) Nombre de demandes admissibles à l'étape de l'écriture du scénario

Certains répondants croient fortement que la limite de deux demandes à l'étape de l'écriture du scénario est trop restrictive et qu'elle ne reflète pas le processus du développement. Les répondants ont également des réserves quant à l'élimination de la phase du « synopsis au scène à scène » du développement.

Réponse de Téléfilm Canada :

Téléfilm Canada modifiera la politique proposée afin de permettre un nombre illimité de demandes à l'étape de l'écriture du scénario jusqu'au montant maximum publié. Téléfilm Canada continuera également d'accepter les demandes pour l'étape du « synopsis au scène à scène ».

c) Enveloppes corporatives

Plusieurs répondants sont contre la proposition de créer des Enveloppes corporatives pour les producteurs qui ont une bonne feuille de route au guichet canadien cependant avec des projets qui ne sont pas admissibles au calcul d'une enveloppe basée sur la performance. D'autres ont recommandé que Téléfilm Canada songe à attribuer des Enveloppes corporatives aux producteurs expérimentés qui n'ont pas de feuille de route récente attestant de leur succès au guichet canadien. Ces enveloppes corporatives seraient établies en fonction d'un plan d'affaires.

Réponse de Téléfilm Canada :

Les Enveloppes corporatives avaient pour but d'encourager les producteurs canadiens expérimentés ayant obtenu un succès important au guichet canadien avec des films étrangers ou des films non financés par le FLMC à produire des films canadiens destinés au marché canadien. À la lumière de la réaction négative suscitée par la proposition d'une Enveloppe corporative, Téléfilm Canada ne mettra pas cette proposition de l'avant pour le moment.

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

1. Coûts non canadiens

a) Conseillers ou consultant en scénarisation non canadiens

La réaction à la proposition de rendre admissibles certains coûts non canadiens est partagée. Dans le cas des conseillers ou des consultants en scénarisation non canadiens, les opinions sont partagées entre les scénaristes et les producteurs.

Réponse de Téléfilm Canada :

Téléfilm Canada s'est engagée à améliorer la qualité générale des scénarios qu'elle reçoit pour le financement de la production. Dans le cadre de la stratégie globale de Téléfilm Canada, l'embauche de conseillers ou de consultants en scénarisation non canadiens et canadiens a pour but de donner aux scénaristes et aux producteurs la possibilité de travailler avec certains des professionnels les plus expérimentés au monde dont la réussite est largement reconnue. Téléfilm Canada maintiendra cette possibilité et en évaluera l'utilité durant l'année à venir.

b) Traités de coproductions internationales et scénaristes non canadiens

Certains répondants ont indiqué qu'ils aimeraient qu'une certaine réciprocité soit intégrée à cette proposition.

Réponse de Téléfilm Canada :

Téléfilm Canada maintiendra la politique proposée et travaillera avec ses homologues étrangers afin que leurs politiques offrent une flexibilité semblable.

REQUÉRANTS ADMISSIBLES

1. Obligation d'intégrer des éléments commerciaux

Il n'y a pas de consensus au sujet de cette proposition. Si certains répondants approuvent l'exigence d'intégrer des éléments commerciaux à l'étape de l'élaboration du dossier de présentation, admettant que cela peut aider les projets en développement à remporter un succès commercial, d'autres s'y opposent en raison du pouvoir qu'obtiendraient en retour les distributeurs.

Réponse de Téléfilm Canada :

Téléfilm Canada désire encourager une plus grande collaboration entre les différents secteurs de l'industrie canadienne du cinéma dans la création de projets qui remportent un succès sur le plan commercial. Par ailleurs, Téléfilm Canada est consciente de la nécessité d'adopter une approche équilibrée dans l'élaboration de ses politiques afin qu'elles n'avantagent ou ne désavantagent pas de façon injuste différents secteurs de l'industrie. Téléfilm Canada a donc organisé de nombreuses consultations auprès des associations de l'industrie avant de proposer cette politique, et les principes directeurs contiennent des balises pour empêcher les abus possibles. Par exemple, des experts professionnels en commercialisation des films en salles pourraient être engagés pour répondre aux exigences d'admissibilité. De plus, les distributeurs sont encouragés à travailler avec les producteurs à cette étape soit en fonction d'une rémunération à l'acte ou en échange d'un droit de première négociation. Téléfilm Canada maintiendra cette politique proposée.

2. Admissibilité des sociétés faisant partie du groupe d'un télédiffuseur et des grandes sociétés

Au moins un répondant est contre la proposition de rendre admissibles les sociétés faisant partie du groupe d'un télédiffuseur ou les grandes sociétés à un soutien limité en vertu du programme d'aide au développement du FLMC.

Réponse de Téléfilm Canada :

Le développement représente des coûts élevés pour toutes les sociétés, quelle que soit leur taille. Téléfilm Canada désire encourager le développement de longs métrages canadiens dans tous les secteurs de l'industrie canadienne du cinéma. L'admissibilité a donc été accordée aux sociétés faisant partie du groupe d'un télédiffuseur ainsi qu'aux grandes sociétés. Toutefois, le

niveau de soutien qui leur est accordé est limité car on reconnaît le fait que ces sociétés « sont mieux en mesure de gérer les risques ». De plus, ces grandes sociétés ne peuvent prendre d'honoraires du producteur ni de frais généraux de l'entreprise à même le budget de développement.

FINANCEMENT

1. Conversion des avances à l'étape du développement en participation au capital à l'étape de la production

Il y a une certaine confusion au sujet de la proposition à l'effet que les avances en développement puissent être converties en une participation au capital pour les projets produits à l'aide du financement de Téléfilm Canada.

Réponse de Téléfilm Canada :

Téléfilm Canada clarifiera ces modalités dans la politique finale.

AUTRES

1. Temps de réponse aux demandes d'avances de type Feu vert

Il y a une certaine confusion au sujet de l'accès à une avance de type Feu vert.

Réponse de Téléfilm Canada :

Téléfilm Canada apportera des précisions sur l'admissibilité à ces avances dans sa politique finale.

2. Critères d'évaluation

Certains répondants croient que les critères d'évaluation proposés sont trop vagues.

Réponse de Téléfilm Canada :

Les critères d'évaluation de Téléfilm Canada sont les mêmes que ceux des années précédentes. Téléfilm Canada fournira de plus amples renseignements sur ses critères dans la section Foire aux questions qui accompagne les principes directeurs dans le site Web de Téléfilm Canada.